

ON S'ABONNE.

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an..... 16 fr.

Six mois..... 9 fr.

Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS:

ANNONCES

25 centimes la ligne

RÉCLAMES

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus, à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
					DÉSIGNATION DES ROUTES.	Closure des chargements.	Dernière levée (boîte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
16	Judi.	s Nemphe.	Cremps, Prayssac	☉ P. Q. le 26 à 3 h. 8' du mat	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h. m.	Cahors, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Souillac.	5 h. s.	6 h. 30 s.
17	Vendi.	s Grégoire T.	Gigouzac, Espédaillac, St-Projet, Vayrac, Vigan.	☉ P. L. le 3, à 8 h. 12 du mat.	Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agén, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h. m.	Castelnau, Gourdon, Catus.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
18	Samed.	D. de s P. et s P	Belmont, L'hôpital-St-Jean.	☉ D. Q. le 10, à 3 h 35' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.	10 h soir.	Gramat, St.-Géry, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	0 h 00 s.	6 h. 30 s.
				☉ N. L. le 18, à 11 h 9' du mat.	Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	9 h 30 s.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agén, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	8 h 30 s.	7 h. matin.
					Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals.	7 h. s.	10 h 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agén, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
					St.-Géry, Cahors, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon.	7 h. s.	10 h 30 s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	2 h 30 m.	7 h. matin.
					Castelnau-de-Montréal.	7 h. s.	10 h s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	5 h 30 s.	6 h. 30 s.
					Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agén.	6 h s.	6 h. 30 s.
					Libos n° 2(*) Agén, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h s.			

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 11 Novembre 1865.

BULLETIN

La crise ministérielle continue toujours en Angleterre. La démission du duc de Somerset est aujourd'hui un fait accompli. Le *Morning-Post* s'occupe beaucoup des difficultés que rencontrera le Comte Russell s'il fait entrer dans le cabinet MM. Horsman et Lowe qui sont connus pour les adversaires de la réforme. Il dit que M. Bright votera avec les torys s'ils acceptent la réforme et que les amis de MM. Horsman et Lowe voteront aussi avec les torys. — Le *Morning-Post* considère comme certaine la nomination de Lord Granville à l'ambassade Britannique de Berlin.

Le *Mogador* et l'*Eldorado* ont appareillé le 7 de Toulon, pour Civita-Vecchia. Ces deux frégates vont chercher les détachements du corps d'occupation des Etats-Romains qui sont désignés pour rentrer en France.

Lapresse italienne reproduit le discours adressé ces jours derniers par M. Sella, ministre des finances, dans un banquet donné à ses électeurs de Cossato. On a partout remarqué les passages concernant la question de Rome et de Venise :

« La première loi, dit le Ministre, que nous comptons présenter au Parlement est celle de la réorganisation de la propriété ecclésiastique et de l'abolition des couvents. Nous croyons indispensable qu'après avoir dûment pensionné les membres des corporations religieuses, il soit donné à leurs revenus la destination naturelle de bienfaisance qui leur est propre, l'instruction. Nous croyons indispensable que la propriété ecclésiastique soit réglée et l'on doit surtout améliorer le sort des nombreux, modestes et vertueux curés de paroisses qui, abandonnés dans un état voisin de la misère, exercent avec une admirable abnégation leur sublime sacerdoce. (Très-bien.)

« Vous connaissez la position faite à l'Italie par la Convention du 15 septembre. En décembre 1866, les Français doivent évacuer ce qu'on appelle le patrimoine de Saint-Pierre, et nous contractons l'engagement d'empêcher toute agression armée du côté de notre territoire. Nous maintiendrons nos engagements avec une scrupuleuse loyauté. (Bien !)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 novembre 1865.

18

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre VIII.

— Plus qu'à vous, dans tous les cas; vous n'en paraissez guère enchanté.

— Je n'aime pas le monde, vous le savez bien, Clotilde.

— Raison de plus pour que je me hâte d'en jouir encore avant notre mariage.

— Ainsi vous êtes décidée à l'ajourner au mois de mai ?

— Je trouve les raisons que vient de nous donner mon père tout à fait convaincantes.

— Et vous ne voulez pas, du moins, m'abréger cette longue attente par de fréquentes heures d'intimité ? Le monde nous les ravira; nous nous trouverons, bien souvent, comme isolés l'un de l'autre dans le même salon.

La reproduction est interdite.

Quiconque tentera de violer la Convention de septembre sera un rebelle. (Très-bien !) L'expérience du pouvoir temporel du Pape, basé sur ses propres forces, doit avoir lieu sans l'ombre d'une violence de notre part. La question de Rome, messieurs, n'est pas une question qui doive être résolue par la force, et l'Italie n'entend pas du tout la résoudre par la force.

« L'Italie veut convaincre l'Europe et le monde entier qu'elle sait accepter son programme national et donner l'hospitalité au chef de la chrétienté ! Il n'est pas douteux que nous sommes dans une position difficile, et je n'ai nulle envie de la céder. On n'a déjà que trop tracé des tableaux d'illusions dorées en Italie, et c'est sous l'influence d'un tel mirage que l'on est arrivé au bord du précipice. (Très-vrai !)

Arrivant à la question de la Vénétie, M. Sella fait naître l'espoir qu'on pourra la résoudre par la voie diplomatique :

« Mais pour qu'un traité soit possible, dit-il, il ne faut pas seulement des moyens pour l'exécuter, et que le crédit italien soit au-dessus de toute suspicion. Que la foi dans l'avenir financier de l'Italie soit inébranlable, et nous nous trouverons certainement très près d'entrer à Venise. »

On apprend de Copenhague, 7 novembre : Le comte Fryseborg a déclaré aujourd'hui, dans la séance du Folksting, que le gouvernement adoptait le projet de constitution élaboré par la Commission mixte, et qu'il désirait la prompt solution de la question constitutionnelle, celle-ci étant d'une égale importance pour la position extérieure et pour la position intérieure du Danemark.

Le projet de constitution a été adopté dans le Folksting, par 74 voix contre 24, et, dans le Landsting, par 44 voix contre 10. La session a été close le 8 novembre.

Les lettres de Constantinople du 1^{er} novembre annoncent que le corps diplomatique, maintenant au complet, s'occupait de la question sanitaire. Le sultan avait fait un riche cadeau à Fuad-Pacha pour son dévouement pendant l'épidémie. Il avait distribué aussi des récompenses en argent et des décorations aux médecins qui s'étaient signalés.

Les dernières nouvelles d'Algérie ne signalent rien concernant l'insurrection de la province

— Vous vous consolerez en jouissant de mes succès, car votre fiancée vous fera honneur, vous verrez ! Pourquoi ce coup d'œil de reproche ? Moi aussi, j'aime beaucoup nos causeries intimes; mais n'abusons pas des bonnes choses : la satiété viendrait, et alors adieu le plaisir !

— Clotilde ! s'écria-t-il effrayé, quand on est belle et jeune comme vous l'êtes, ardente et passionnée comme je vous croyais, peut-on raisonner si froidement ?

— Et peut-on, à votre âge, avec votre esprit et votre caractère, s'abandonner à ces impatiences et à ces fougues d'adolescent ? ne sommes-nous pas bien malheureux d'attendre quelques mois, pendant lesquels nous nous verrons tous les jours !

Et comme il demeurait pensif et muet, elle ajouta :

« Boudez, boudez, grand enfant. »

Et elle se mit à le plaisanter avec tant de verve, de grâce et de gentillesse que, cette fois encore, elle emporta l'avantage. Ebloui, charmé, entraîné, Raymond n'eut plus d'autre volonté que celle de Clotilde. Mais, quand il l'eut quittée, quand les yeux magiques et le sourire enivrant de la sirène n'ajoutèrent plus leur prestige aux railleuses et adorables paroles qui retentissaient encore à son oreille, il se demanda en soupirant si cette brillante créature était bien la femme qu'il fallait, la femme qu'il avait rêvée toute sa vie. Et son père, ce financier qui ne voyait au monde que deux choses : sa fille et la bourse !

Pour se remettre de ces impressions pénibles, il alla chercher dans la tranquille demeure de son ami Charlet des tableaux de bonheur domestique et de contentement de cœur. Etienne était sorti; Raymond

d'Oran. Un arrêté du gouvernement général prononce la révocation de divers *amins* (maires), Kabyles qui se sont montrés animés du plus mauvais vouloir, lorsqu'ils ont reçu l'ordre de rechercher les auteurs des incendies qui ont éclaté dans la Kabylie orientale aux mois d'août et septembre derniers. Ces trois individus, dit l'arrêté, subiront au pénitencier d'Orléansville une détention de deux mois, de telle sorte qu'ils ne sortiront de cet établissement que lorsque les élections des *amins* de la Kabylie pour 1866 seront terminées.

Une très grande agitation se serait parait-il, produite à Madagascar, à l'occasion de l'arrivée des deux vaisseaux français, chargés de prélever l'indemnité qui nous est due. Le commandant a jugé prudent de s'éloigner provisoirement de la côte Malgache.

Le *Courrier des Etats-Unis* publie une proclamation de l'Empereur Maximilien par laquelle tout individu, appartenant à une bande armée, qu'elle se couvre d'un prétexte politique ou non, sera jugé par un conseil de guerre. S'il est déclaré coupable, n'y eût-il que le seul fait d'appartenir à la bande, il sera condamné à mort et exécuté dans les vingt-quatre heures. On accordera l'amnistie à tous ceux qui ont appartenu ou appartiennent à des bandes armées, s'ils se présentent à l'autorité avant le 19 novembre prochain, pourvu qu'ils n'aient commis d'autre délit, à partir de la promulgation de la loi.

On apprend par voie de New-York 1^{er} novembre, que les Juaristes ont été battus devant Matamoras.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Marseille, 9 novembre.

Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, est arrivé hier soir d'Alger avec sa famille sur une frégate à vapeur. Il est reparti immédiatement pour Paris.

Italie.

Rome, 9 novembre.

Le général comte de Montebello est arrivé cette nuit venant de Florence.

Deux batteries d'artillerie ont été embarquées à Civita-Vecchia pour la France.

trouva Amélie l'aiguille à la main, calme et active comme toujours. L'ancienneté de leurs relations autorisait entre eux une certaine intimité où la réserve n'excluait pas la confiance. Amélie remarqua l'air soucieux de M. d'Armentière; elle se crut permis de lui en demander la cause, sous le voile d'un demi-badinage. Il lui apprit alors que son mariage était retardé, et, à son propre insu, il laissa percer plus qu'il ne voulait de l'amertume qui empoisonnait déjà la coupe de son bonheur. Elle comprit très-bien ses plaintes indirectes et involontaires, elle qui connaissait Clotilde et l'avait jugée; mais, par délicatesse, elle n'en témoigna rien, et elle parla de la famille de Raymond.

Bientôt, sans que ni l'un ni l'autre l'eussent fait exprès, l'entretien roula exclusivement sur Blanche. Raymond demanda quelques détails sur le caractère de sa cousine et sur l'existence qu'elle avait menée depuis cinq ans. Amélie fit avec complaisance l'éloge de sa chère élève. A son tour, elle fut indiscrète sans le vouloir, entraînée qu'elle était par la chaleur de son amitié et de sa compassion. Quelques mots imprudents qui lui échappèrent trahirent au duc le secret de M^{lle} de Vignolle. Il apprit qu'elle l'aimait, et d'abord il ne put en croire ses oreilles, au souvenir de l'attitude qu'elle avait gardée dans leur dernière entrevue. Mais il se rappela aussi l'évanouissement de Blanche dans le cabinet du comte, et il ne douta plus. Cette certitude l'affligea profondément. Ce fut pour lui un poignant remords d'avoir brisé cette âme qui se révélait maintenant si tendre à la fois et si courageuse, et dédaigné ce cœur d'élite sans même chercher à le connaître.

Hollande.

Amsterdam, 9 novembre.

La Banque de Hollande vient d'élever son escompte à 5 1/2

Saint-Nazaire, 9 novembre, 1 h. 25 m.
Le paquebot *La France* est arrivé. Il a été admis en libre pratique. Il a à bord 60 passagers parmi lesquels se trouve le général de Lascours.

Florence, 8 novembre

Les lettres de Galatz annoncent que la convention pour la navigation du Danube, a été signée, le 2 novembre dans la forme proposée par l'Italie et à laquelle ont adhéré les puissances intéressées, malgré la longue opposition de l'Autriche.

Florence, 9 novembre,

Les journaux annoncent que le roi Victor-Emmanuel partira aujourd'hui pour Naples où le choléra augmente. Les ministres généraux de la Marmora et Cortése accompagneront Sa Majesté, qui reviendra, dit-on, le 14, à Florence.

On croit que par suite de ce voyage l'ouverture du parlement italien n'aura lieu que le 18.

Le général de Montebello est parti pour Rome.

L'EMPEREUR EN BRETAGNE.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. L. Boniface :

« L'Empereur est parti hier à six heures du matin de St-Cloud, pour la Bretagne, par le chemin de l'Ouest, et est arrivé vers trois heures à Redon, où il a pris l'embranchement qui l'a conduit à Vannes. De là, Sa Majesté s'est rendue chez S. A. M^{me} la princesse Baciocchi, au chalet de Korn-er-Houet.

« L'Empereur n'est accompagné que du général de Failly, son aide-de-camp de service, d'un officier d'ordonnance d'un écuyer et d'un chambellan.

« Le but de l'Empereur, dans ce voyage, est de se rendre compte des défrichements exécutés sous son inspiration dans les landes et de visiter la ferme modèle fondée par la princesse.

« Le chalet de Korn-er-Houet est situé non loin de la route impériale, à vingt kilomètres de Vannes et à dix de Locuminé, dans la commune de Colpo. Placé sur un plateau de bruyères, au milieu d'un vaste parc, le chalet d'une élégante construction, domine au loin la lande et a pour horizon la ligne des Montagnes-Noi-

« Ce n'était pas tout, il devait s'adresser d'autres reproches. Comme il félicitait Amélie de son bonheur et de la position déjà si belle de son mari, et comme il faisait tout particulièrement allusion aux importantes clientèles du comte de Vignolle et de M. Erneville, l'embarras et les réponses évasives de la jeune femme le frappèrent. Il l'interrogea directement, elle fut contrainte alors de lui avouer ce qui s'était passé entre Etienne et le père de Blanche. Elle voulait en rester là; mais lui, qui soupçonnait autre chose encore, il devint de plus en plus pressant, de plus en plus serré dans ses questions, et il finit par apprendre ce que jusqu'ici nous ignorons nous-mêmes et que nous allons entendre, comme lui, de la bouche d'Amélie.

« Ce matin, lui dit-elle, M. Erneville est venu voir mon mari, ayant à l'entretenir de plusieurs affaires, dont la principale concerne votre fortune personnelle, M. le duc. A cette occasion il a découvert — ou peut-être savait-il déjà — que M. le comte de Vignolle a retiré sa confiance à Charlet. Il en a inféré qu'Etienne avait pris chaudement le parti de M^{lle} Clotilde contre votre famille, et il l'en a remercié avec effusion. Trop loyal pour accepter une reconnaissance imméritée, mon mari a déclaré sans détour avoir défendu non pas le mariage avec M^{lle} Erneville, mais simplement votre droit de disposer de votre main comme bon vous semble. Il n'a même point déguisé son regret de la tournure malheureuse des choses pour notre chère petite Blanche et pour la duchesse d'Armentière. Là-dessus, M. Erneville l'a quitté brusquement, et il est à craindre qu'il ne suive l'exemple de M. de Vignolle.

res. Le pays est boisé, coupé de cours d'eau et d'un aspect charmant.

» De loin en loin on voit surgir des monuments druidiques. Les fouilles pratiquées par ordre de la princesse ont amené la découverte d'objets précieux au point de vue de l'archéologie.

» Depuis des siècles, cette lande de Lanvaou, la plus vaste du Morbihan, qui compte 72,000 hectares, était presque inculte, lorsque l'Empereur eut l'idée de faire pour la Bretagne ce qu'il avait fait pour la Sologne et les landes de Gascogne, en vue de détruire le préjugé qui consiste à regarder comme stérile cette nature de terrain.

» Habitué à diriger la grande culture dans ses domaines d'Italie, la princesse Baciocchi fut chargée par l'Empereur, il y a huit ou neuf ans, d'inaugurer les défrichements de la Bretagne. Un domaine de 600 hectares fut constitué, les meilleures races des espèces ovine et bovine furent amenées d'Angleterre et mêlées aux meilleures espèces du pays. La princesse s'établit, en quelque sorte, sous la tente, et déploya une énergie, un zèle qui furent promptement couronnés de succès.

» Peu de temps après le premier voyage de leurs Majestés en Bretagne, la princesse fonda un comice agricole placé sous le patronage du Prince Impérial, et qui tous les ans a distribué des prix aux agriculteurs et aux éleveurs des départements voisins.

» Aujourd'hui, l'Empereur, le premier souverain qui depuis Henri IV ait visité la Bretagne, va juger des progrès accomplis. Comme en 1858, les populations reconnaissantes vont accueillir le prince qui a tant fait pour l'agriculture et le bien-être des habitants dévoués et fidèles des campagnes de la vieille Amérique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AFRIQUE.

On lit dans le *Courrier d'Oran* :

« Les esprits en ce moment surexcités par des causes diverses, se laissent entraîner à l'exagération en toutes choses ; des contes imaginaires acquièrent du crédit. A propos notamment, de l'apparition de bandes de rôdeurs le long de la rivière du Tell, on se croirait presque à la veille de quelque grand cataclysme.

« Le devoir de l'administration est de faire lumière dans les ténèbres.

« La vérité, la voici :

« Les émigrés algériens réfugiés dans le Sahara marocain, renforcés d'un nombre considérable d'aventuriers de ces mêmes contrées, se sont rapprochés de notre Tell pour tenter quelques coups de main.

« Mais partout ils ont trouvé portes closes ; tous les défilés qui conduisent du Sahara au Tell étaient occupés. En deça de ces mêmes défilés, les quelques villages avancés étaient garnis de troupes, et auprès d'eux s'organisaient des colonnes prêtes à s'élancer.

« Aucun malheur n'était donc à craindre et de fait, il n'y a eu aucun à déplorer.

« Répétons-le, pas un détachement ennemi n'a approché un village de dix lieues.

« Si quelque accident s'était produit au loin, en arrière, ce qui n'est pas avéré, la cause en devrait être attribuée à ces paniques, malheureusement trop fréquentes, qui saisissent nos populations des campagnes à certaines heures, font désertir les maisons, et dont la cause déterminante demeure incomprise ; et disons-le

— C'est absurde ! s'écria violemment le duc. Tant de petitesse !... « Puis, après un instant de silence, il ajouta d'un ton découragé : » Je porte donc malheur à ceux qui m'aiment ! Pauvre Etienne, quelle récompense de ton affection !

— O M. le duc, dit Amélie avec son tranquille sourire, nous n'appelons point cela un malheur. Nous étions dans l'aisance ; eh bien, si mon mari perd une partie de sa clientèle, nous nous restreindrons, nous apprendrons à vivre de peu, c'est une bonne école. D'ailleurs, la gêne ne sera que passagère. Etienne a du talent, il se fera un nom, et dans quelques années, les causes ne lui manqueront plus.

— Mais en attendant?... Non, je ne veux point que vous connaissiez la gêne à cause de moi. Dans la position où je me suis placé à l'égard de mon oncle, je n'aurai plus la moindre influence sur lui. Mais je représenterai à M. Erneville...

— Quoi ! interrompit Charlet, qui venait d'entrer. Tu ne lui diras rien, je te défends de lui parler de moi. Veux-tu me donner l'air de mendier par ta bouche ma rentrée en grâce ? Non, non, point de bassesses.

Le duc regardait Amélie avec engoisse, en proie à un véritable remords d'être venu jeter la perturbation dans les affaires de ce gentil ménage, si heureux et si paisible. Elle comprit ce regard, et elle dit gaiement :

« Etienne a raison, M. le duc. Je ne lui pardonnerais pas de s'humilier devant n'importe qui. Au reste, ne vous faites pas de reproches ; son humeur altière est seule cause de tout, ajouta-t-elle, montrant son mari et lui souriant.

aussi, à cette fatale persistance des colons à ne prendre généralement à leur service, malgré tous les conseils donnés, que des vagabonds indigènes qui s'abritent contre la police de la tribu, en venant chercher asile sous leur toit et dont les mauvais instincts se réveillent tout particulièrement aux époques de trouble. » — (Communiqué.)

NOUVELLES DE ROME.

Nous extrayons ce qu'on va lire d'une correspondance de Rome en date du 5 novembre :

« Le départ de la première brigade de l'armée française d'occupation commencera dimanche. Deux escadrons de cavalerie quitteront Rome, les premiers pour s'embarquer lundi sur les frégates de guerre *Gomer* et *Labrador*.

Celles-ci appareilleront mardi pour Port-Vendres. Elles reviendront ensuite accompagnées de deux autres bâtiments pour prendre le 19^e de ligne, le 3^e bataillon de chasseurs et deux batteries d'artillerie. Par suite de ce départ, le 59^e de ligne, qui est actuellement dans les provinces de Frosinone et de Velletri va se concentrer à Rome, en attendant l'époque de son départ.

« Le brigandage recommence à prendre d'énormes proportions dans les provinces de Frosinone et de Velletri. Les bandes se sont multipliées ; il y en a une qui comprend près de 150 hommes. Par suite de l'éloignement des troupes françaises, ces bandes prendront encore plus de développement soutenues qu'elles sont par les paysans qui sont de vrais brigands, et cet hiver nous verrons beaucoup de gendarmes et de soldats pontificaux sacrifiés sans pouvoir anéantir cette plaie.

« Le bruit court que le gouvernement est résolu à séculariser quelques tribunaux civils et criminels, et particulièrement le tribunal de la Consulte où tous les juges sont des prélats qui condamnent aux galères et à mort. Ces prélats obtiennent à leur nomination une autorisation spéciale du Saint-Père. »

On lit dans le *Journal de Rome* du 4 novembre :

« Ce matin, le Saint-Père s'est rendu en grand appareil à l'église St-Ambroise et St-Charles, pour assister à l'office de la fête de St-Charles Borromée, cardinal de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Milan. Le Saint-Père avait avec lui, dans sa voiture les cardinaux Carlo de Risach et Carlo Sacconi. S. S. à son arrivée, a été reçu sous le portail par le cardinal Patrizi et par le clergé. Après avoir adoré le Très Saint Sacrement, il a pris place au trône et il a assisté à la messe célébrée par le cardinal Caraffa de Traello. Après la messe, le Saint-Père a daigné admettre au baise-main de pied, les prêtres attachés à l'Eglise, les membres de l'archi-confrérie. Avant de quitter, Pie IX a été vénérer les reliques du cœur de St-Charles, conservées dans l'autel placé derrière l'abside. Les troupes françaises et pontificales, avec leurs musiques, étaient rangées sur la place. Le St-Père a reçu les démonstrations ordinaires de respectueuse affection de la multitude qui lui demandait la bénédiction apostolique.

— Le jour des Morts, il y a eu chapelle papale au Vatican. La messe *Requiem* a été chantée par M. le cardinal Cagliano, évêque de Frascati, premier pénitencier. Le Saint-Père qui, sous un dais, assistait à la messe, a fait l'absoute ; le matin, dans la même chapelle, a été célébré un service pour le repos de l'âme des souverains pontifes décédés. Le cardinal Altieri, évêque d'Albano, a officié. Le Saint-Père qui a assisté au service, a fait également l'absoute. Les cardinaux, les archevêques et évêques, la magistrature romaine, les divers collèges de prélats et la Cour pontificale étaient présents.

Pour extrait : A. LAYTOU

Correspondance.

Paris, le 10 novembre 1865.

Demain, le conseil des ministres doit se

— Oni, ma pauvre femme, dit Charlet avec un mélange de tristesse et de dignité, je suis ainsi fait, et je crains que plus d'une fois encore tu n'aies à subir les conséquences de mon caractère inflexible.

— Je l'aime, moi, ce caractère ! répliqua-t-elle d'un accent convaincu, mais sans emphase. Pour rien au monde je ne te voudrais autrement. » Et elle lui tendit la main avec un regard plein d'amour et de fierté. Puis, se tournant vers Raymond : « Vous voyez bien, M. le duc, que nous ne sommes pas malheureux !

— Malheureux ? répéta vivement Etienne. C'est impossible quand on s'aime et que l'on est content l'un de l'autre. Va, mon ami, tout ce que je te souhaite, au milieu de la richesse et de la brillante position qui t'attendent, c'est d'être aussi satisfait de ton sort que je le suis du mien.

M. d'Armentière soupira et se tut. Charlet parla d'autre chose. Seulement, quand Raymond prit congé d'eux, il lui recommanda avec instance de ne pas dire un mot en sa faveur à M. Erneville. Le duc promit et tint parole, évitant avec soin de prononcer le nom de son ami même devant Clotilde, car il sentait bien qu'il n'aurait pas pu le faire sans trahir l'indignation qui lui gonflait le cœur.

Mais on l'amena malgré lui sur le terrain qu'il voulait fuir. M. Erneville, très-mécontent, avait dit à sa fille, en rentrant de chez Etienne :

« C'est une dangereuse connaissance pour le duc que cet avocat Charlet. Il vient de me manifester des opinions d'un radicalisme outré, et, à côté de cela, il semble regretter que son ami n'épouse pas M^{lle} de Vignolle. Il n'a pas plus de respect pour

réunir sous la présidence de l'Empereur.

Nous lisons dans le *Moniteur* du soir :

« Hier mardi, l'Empereur a visité à deux reprises, une fois à pied et une fois en voiture la propriété de S. A. la princesse Baciocchi à Korn-er-Honet. La foule qui stationnait aux abords de la résidence de la princesse a accueilli Sa Majesté par les plus chaleureuses acclamations. »

— L'Empereur qui a prolongé son séjour dans le Morbihan est attendu ce soir à Paris. On fixe maintenant à demain le départ de la Coer pour Compiègne.

« Les dispositions, dit le *Progrès de l'Oise*, sont prises en conséquence. La vénerie arrive ces jours-ci, et quinze chevaux de selle de l'Impératrice qui avaient fait le voyage de Biarritz, sont arrivés dimanche par le chemin de fer et mis immédiatement aux Petites-Ecuries où seront logés, cette année, tous les chevaux de l'Empereur. »

— Le mariage de la princesse Murat avec le duc de Mouchy, était annoncé pour aujourd'hui samedi. La corbeille est, dit-on, d'une grande richesse. On parle de 800,000 francs. Les jeunes époux passeront une partie de l'hiver au château de St-Cloud, mis à leur disposition par l'Empereur.

— M. le procureur général Dupin, était ce matin à toute extrémité.

Pour extrait : Laytou.

Chronique locale.

Par arrêté, en date du 8 novembre courant, M. le Directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, a nommé receveur à Latronquière, M. Brunou, surnuméraire à Aurillac, en remplacement de M. Magniant, appelé à une autre destination.

SOCIÉTÉ ORPHEONIQUE DE CAHORS.

Le deuxième Concert annuel de la Société orphéonique sera donné le dimanche, 19 novembre courant, dans la salle de spectacle de la ville. Le journal de mercredi prochain, donnera le détail du programme.

MM. les membres patrons de la Société qui n'auraient pas reçu leur carte à domicile, sont priés de la faire réclamer dans les bureaux de la mairie.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Audience du 8 novembre 1865.

Présidence de M. TROPAMER, Conseiller près la Cour Impériale d'Agen.

Dans cette audience, la Cour d'assises a condamné le nommé P... à un an de prison pour vol.

Ministère public : M. de Calmels-Puntis.

Défenseur : M^e Dufour.

Audience du 9 novembre 1865.

Affaire BEFFARAT. — Vols qualifiés.

Dans la nuit du 17 au 18 août, un individu tenta de s'emparer de l'horloge régulatrice du chemin de fer, à la station de Rocamadour ; mais l'horloge était si fortement scellée au mur, que la tentative du voleur échoua. Quelques heures après un vol était commis sur la même ligne : l'appareil télégraphique de la station de Montvalent était enlevé. L'auteur de ces méfaits ne tarda pas à être arrêté : le même jour, 18 août, Beffarat était amené devant le commissaire de police de Martel. Là il avoua non-seulement les crimes précédents, mais encore de nombreux vols qu'il avait récemment commis dans l'arrondissement de Gourdon.

Beffarat, déjà condamné trois fois pour vol, a répondu aujourd'hui devant le Jury de six vols, la plupart commis dans des maisons habitées, la nuit, avec escalade et effraction.

Des circonstances atténuantes ayant été admises

un roi de la finance, que pour le premier venu. En vérité, les jeunes gens de nos jours ont des prétentions étranges. Ils aspirent tous à faire leur chemin, mais ils ne cherchent pas le moins du monde à se ménager des protections. Leur orgueil est si grand qu'ils s'imaginent n'avoir besoin de personne. M. Charlet, qui n'a jamais su courber la tête, est fort mal noté dans le monde officiel. Il a écrit et signé de ses initiales plusieurs articles très-hardis pour une revue — ma foi, je ne sais plus laquelle, je ne l'ai pas eue en main, mais on m'en a lu hier quelques passages d'une audace excessive de pensées, malgré la parfaite modération du langage. — Je crains que cela ne lui attire des poursuites, des désagréments, et que la liaison trop connue de M. d'Armentière avec ce petit avocat ne nuise au succès des démarches que j'ai entreprises en faveur de Raymond.

— Quelles démarches ? demanda Clotilde, qui était toute oreilles.

— Quand je dis en faveur de Raymond, je devrais plutôt dire en ta faveur. C'est pour toi que je travaille, ma fille. Lui d'ailleurs, quoi qu'il arrive, il sera toujours duc et il parviendra à un grade élevé. Mais je veux que tu sois accueillie au faubourg St-Germain comme il convient à une duchesse d'Armentière ; je veux aussi que tu sois reçue à la cour. En un mot, il faut que la noblesse l'adopte comme un de ses membres et oublie ton origine. Pour que M. d'Armentière ne croie pas déroger si fort... »

Un geste de contrariété et d'impatience échappé à Clotilde l'empêcha d'achever sa phrase. Il ajouta en se reprenant :

en sa faveur, Beffarat est condamné à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.

Défenseur : M. Frédéric Fieuzal.

Dans la même audience, Couderc (Jean-Louis), de Lalbenque, prévenu de vol de farine au préjudice du sieur Galaret, meunier à Pasturat, est condamné par contumace à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.

Cette affaire est la dernière de la session de la cour d'assises du Lot, pour le 4^{ème} trimestre de 1865.

Le 7 de ce mois, le nommé Bergougoux (Baptiste), propriétaire à Glanes, était, vers 9 heures du soir, à l'anberge Mespoulié. Il sortit sur le balcon pour prendre l'air et voulut s'appuyer sur la rampe. Celle-ci, peu solide céda, et le malheureux Bergougoux fut précipité sur le sol de la hauteur du premier étage. Quelques heures après il mourait sans avoir repris ses sens.

On nous écrit de Montcuq :

Le sieur Loubatière (Pierre), du hameau de Lile, avait, ces jours derniers, visité ses deux vaches à l'écurie avant de se coucher, et pour cela il avait allumé sa chandelle dans l'écurie même. Dans la nuit il fut réveillé par une forte odeur de fumée. Il n'eut que le temps de sauter du lit avec son enfant, âgé de dix ans, les flammes envahissaient déjà la chambre. Loubatière chercha à plusieurs reprises à pénétrer dans l'écurie pour en sortir les vaches, mais ce fut en vain, elles furent carbonisées toutes les deux. Loubatière lui-même, à moitié asphyxié, aurait péri sans les secours qui arrivèrent bientôt. Les pertes s'élèvent à 1,000 francs environ. L'immeuble était assuré à la compagnie *Le Phénix*.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Un examen pour l'admission des surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu le 22 janvier 1866, au chef-lieu de chaque département.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident, et produire les pièces ci-après :

1^o Acte de naissance dûment légalisé ;
2^o Certificat de libération définitive du service militaire, si, à raison de leur âge, ils ont satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ;

3^o Certificat légalisé, délivré par le maire de la commune de leur domicile constatant qu'ils sont français et de bonne vie et mœurs ;

4^o Diplômes constatant les grades universitaires qu'ils auraient obtenus ;

5^o Déclaration du lieu d'examen qu'ils auront choisi ;

6^o Demande indiquant les villes dans lesquelles ils désireraient faire leur surnuméraire.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de dix-huit au moins et de vingt-huit au plus. Cette limite d'âge est reculée jusqu'à trente ans pour les aspirants qui compteraient sept ans de services effectifs dans l'armée ou dans l'enseignement.

L'examen portera sur les matières dont le détail suit :

1^o Ecriture ;

2^o Orthographe ;

« Ou plutôt, afin que ta fierté et ta délicatesse n'aient pas à souffrir de la distance... »

— Quand on s'aime, interrompit-elle impétueusement, les distances s'effacent.

Son père vit qu'il l'avait blessée. Pour réparer sa maladresse, il parla des fêtes précieuses qu'il donnerait, et Clotilde oublia bien vite son dépit, car, au fond, elle était ravie. Elle le fut beaucoup moins lorsque M. Erneville, après ces digressions, revint au principal sujet de l'entretien, à l'avocat Charlet.

« Si tu es sage, lui dit-il, tu emploieras toute ton influence sur le duc à le faire renoncer à cette funeste liaison.

— Fâcheuse affaire ! répliqua-t-elle toute pensive. J'estime M. Charlet, et j'ai beaucoup d'amitié pour sa femme.

— Il est bon, parfois, de faire taire ses affections devant la nécessité, ou même devant la simple raison.

— Pour moi, ce serait peu de chose. Mais exiger de Raymond un pareil sacrifice ! Songez donc, mon père, son camarade d'enfance, son unique ami !

— Je conviens que c'est pénible ; mais, je le répète, c'est nécessaire, et je parlerai, moi, si tu t'y refuses.

— Gardez-vous en bien, dit-elle effrayée. S'il faut absolument tenter cette démarche, mieux vaut que je m'en charge, mon père. De ma bouche, ce conseil le froissera moins que de la vôtre. A la première occasion, je le lui donnerai. »

(La suite au prochain numéro.)

3° Rédaction française;
4° Arithmétique; règles, fractions décimales et ordinaires, système métrique;
5° Physique et chimie; éléments d'électricité et réactions qui se produisent dans les piles; 6° Géographie.

Il est indispensable que les candidats aient une très-belle écriture et connaissent parfaitement l'orthographe. Ceux d'entre eux dont les épreuves ne seraient pas complètement satisfaisantes sous ce double rapport seront immédiatement exclus du concours, et ne pourront être compris dans le classement général.

Les candidats seront, en outre, examinés, s'ils en expriment le désir, sur l'une ou plusieurs des langues suivantes: l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le hollandais, le portugais et l'arabe.

Ils seront informés individuellement de la décision prise à leur égard, huit jours au moins avant l'époque fixée pour l'ouverture du concours.

L'admission des surnuméraires, dans le service télégraphique n'est définitive qu'autant que leur aptitude physique aura été constatée par un médecin désigné par l'administration.

Ils seront, autant que les exigences du service le permettront, attachés à l'un des bureaux des départements compris dans la région habitée par leur famille. Ils ne pourront être maintenus dans les cadres si, après un délai de quatre mois, ils ne sont pas en état de prendre part utilement au travail des stations.

On parle du projet du Code rural, dont au moins, assure-t-on, plusieurs chapitres seront présentés aux Chambres durant la session prochaine. On dit que l'un de ces chapitres règlera la question des biens communaux, si importante et si controversée.

Si ce qu'on raconte est exact, les municipalités, dans le nouveau système, auraient la faculté d'affermir à long bail leurs terrains usagers et pacagers, sauf à en réserver une partie aux habitants pauvres. On satisfait ainsi un double intérêt: celui de la commune, qui tirerait avantage de terrains à tort improductifs, celui de l'agriculture, dont le penchant est vers l'industrie fourragère.

La cour de Paris vient de résoudre une question très sérieuse, sur laquelle la jurisprudence avait paru hésiter un moment. Il s'agissait de savoir si, en l'absence de toute convention contraire, le propriétaire a le droit de créer une concurrence au locataire, soit en louant une partie du même immeuble à une personne qui exerce la même industrie, soit en exerçant lui-même cette industrie.

On ne peut suppléer au contenu des actes, cela, est évident, mais le bon sens et l'équité permettent de croire à une convention tacite. C'est ce que la cour impériale vient de décider.

Dans l'espèce, il s'agissait d'un marchand de bois qui avait loué une partie d'un immeuble pour y exercer son commerce. Postérieurement au bail, le propriétaire avait fondé dans le même immeuble un établissement identique, et il prétendait y exercer le même commerce à son profit.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des Compositions du 31 octobre 1865.

- Langues vivantes.
1^{re} Division.
Anglais. — 1 Salvat; 2 Massé.
Allemand. — 1 Gardot; 2 Guérillot.
2^e Division.
Anglais. — 1 Gibert; 2 Cabanès.
Allemand. — 1 Rival; 2 Chouet.
3^e Division.
Anglais. — 1 Vilas; 2 Soulié.
Quatrième.
Français. — 1 Arnaud; 2 Queyssac.
Cinquième.
Calcul. — 1 Tardieu; 2 Agar.
Sixième.
Ecriture. — Espéret; 2 Dufour (Joseph).
Septième.
Ecriture. — 1 Castel; 2 Peyrissac.
Huitième.
Ecriture. — 1 Bassot; 2 Tourrette.
Cours préparatoire.
1^{re} Division.
Calcul. — 1 Cambornac; 2 Gasc.
2^e Division.
Calcul. — 1 Combarieu; 2 Séguela.
3^e Division.
Calcul. — 1 de Roaldès; 2 Planacassagne.
Cours spécial
(Deuxième année.)
Ecriture. — 1 Lestandi; 2 Lafon.
(Première année.)
Ecriture. — 1 Parayre; 2 Richard.
Le Proviseur, RICHAUD.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux; 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

Nous apprenons que M. J. Dieulafoy, 9, rue des Arts, à Toulouse, vient de prendre pour successeur M. Jolivard, qui pendant dix années a fait les achats pour la maison la plus importante de Paris, s'occupant spécialement de cachemires, dentelles, soieries et confections.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
8 nov. Lenjou (Justin), rue du Peigne.
10 — Delpech (Pierre), rue Brives.
11 — Cisbert (Antoine), rue fondue.
Mariages.
9 — Cabannes (Pierre), cultivateur, et Foissac (Marie-Antoinette), sans profession.
10 — Barrès (Léon-Jean), cultivateur, et Gibert (Marie), tailleur.
Décès.
9 — Bédier (Catherine), sans profession, 78 ans, rue Brives.
9 — Cantarel (Geneviève), 16 mois, aux Badernes.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

Dans la *Semaine catholique de Montauban*, n° du 5 novembre, nous trouvons, sur le mot *Confessionnal*, l'énigme suivante, qui a été fort remarquée:

Je suis un triple cabinet
Avec une double ouverture,
Par où passe plus d'une ordure
Que chacun y porte en secret.
Celui qui reçoit le paquet
Ne le reçoit pas sans murmure.
Deux patients font la figure
De gens condamnés au gibet.
Pendant que l'un des deux raisonne,
Un tiers, sans conseil de personne,
De tout point peut être éclairci.
Là, pour le repos de son âme,
Il ne faudrait pas qu'un mari
Se trouvât derrière sa femme

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du lundi, 6 novembre.

Le choléra est en décroissance de tous les côtés; les meilleures nouvelles arrivent de toutes parts; on a l'espoir le plus fondé, que le fléau va cesser de faire des victimes; mais les médecins, les chercheurs de remèdes ont juré de s'en occuper toujours et sans cesse. Leurs langues, leurs plumes sont infatigables. En dépit des efforts des gens raisonnables pour arrêter ce débordement d'éloquence et d'écrivailleries, la séance de ce jour a été consacrée presque tout entière au choléra, que le public est en train d'oublier comme les calamités passagères. Les astronomes, les physiciens, les navigateurs, les mathématiciens, les géologues, les naturalistes, dorment-ils qu'on ne les entend pas souffler un mot.

Soyons justes cependant; la discussion, grâce à quelques personnes autorisées, a pris des proportions larges, généreuses, humanitaires. Si l'on s'est occupé beaucoup du choléra, il n'en a été parlé qu'à un point de vue très sérieux, autant dans l'intérêt de la science, que dans celui de la sûreté publique.

C'est M. Guyon qui a ouvert le feu, par une longue note sur la nature et sur la marche du choléra.

Son mémoire est plutôt rétrospectif qu'actuel. Chargé d'une mission en 1831, il a eu l'occasion de traiter un grand nombre de cholériques et il a raconté ce qu'il a vu, observé, les résultats qu'il a obtenus de ses tentatives. Il a décrit la maladie, si prompt à son début qu'elle saisit et tortille sa victime suivant l'énergique expression de M. Velpeau; il analyse son influence sur l'organisme en général, les voies digestives; il donne de nombreux détails anatomiques, il discute les opinions de quelques médecins, mais son argumentation ne va pas loin.

M. Chevreul a pris la question de plus haut, tout en s'occupant d'un fait particulier, du reproche d'impuissance adressé un peu inconsidérément par M. Serres aux chimistes en masse.

A la fin de la dernière séance, le vénérable académicien avait annoncé qu'il prendrait part au débat, mais d'une manière générale et pour ainsi dire philosophique. Il a tenu parole.

Dès son début il avait nettement fait connaître son opinion. « La cause du choléra est encore inconnue, avait-il dit, le traitement du choléra est encore à trouver.

Ceci posé, il a partagé son discours en trois parties, se proposant de les développer séparément. 1° Les propriétés de l'air; 2° Le choléra est-il contagieux? 3° Le choléra n'est-il pas contagieux?

Dans le 1^{er} cas, il a parlé de l'emploi du cuivre, recommandé par M. de l'Isle, de Marseille, et appliqué avec succès par ce docteur; de l'heureuse influence de l'acide sulfurique signalée à Naples, par M. le docteur Cassiano et regardée comme nulle à Londres, pour faire remarquer qu'il n'était pas possible encore de compter, sur un préservatif acceptable dans toutes les localités.

Quant au reproche d'impuissance formulé par M. Serres contre la chimie qui ne saurait reconnaître les miasmes que peut contenir l'air, il a répondu que cette étude n'était pas aussi facile qu'on pouvait le croire; que la chimie dont les progrès sont immenses ne pouvait avancer que lentement avec méthode, et qu'elle n'avait qu'une chose à faire, marcher toujours, ne s'arrêter jamais dans ses investigations.

Malgré le dévouement d'hommes courageux, solidement trempés, qui n'ont pas craint de se coucher dans les lits des cholériques, de se couvrir de leurs habits, de leur linge, M. Chevreul ne croit pas qu'il faille adopter aveuglément l'opinion de nos vantageonnistes. Il y a quelque avantage à donner, au moins provisoirement, raison à celle de leurs adversaires. Certaines précautions sanitaires ne peuvent que rassurer les imaginations troublées, et la santé publique n'a pas à souffrir des restrictions que peuvent imposer des inconstances exceptionnelles.

En terminant, il a donné tous ses éloges à la circulaire de M. le ministre des Affaires Etrangères de France pour la création d'une commission internationale chargée d'étudier la grave question des épidémies.

M. Jules Cloquet qui a été aussi chargé de missions lors de l'invasion du choléra, qui connaît personnellement le fléau, car il en a été victime et ne s'est guéri qu'avec peine de ses atteintes, a cru devoir donner quelques explications à son point de vue. Son improvisation a plutôt été une suite de considérations générales, mais elle ne manquait pas d'à-propos.

Pas plus que ses confrères, M. Cloquet ne connaît l'origine du choléra, mais il pense que le commencement de la maladie est un envahissement complet du système nerveux. Il attaque l'estomac, les intestins, et y produit les sécrétions morbides qui dénaturent le sang, amènent une asphyxie interne et finalement une mort rapide.

Toutes les opinions se produisent. En réalité elles se contredisent presque toutes; mais de ce choc, il résultera peut-être quelque fait important, quelque utile découverte. En 1832, lorsque le fléau exerçait de si terribles ravages, les médecins parlaient peu, écrivaient moins. Ce qui ce passe aujourd'hui prouve qu'ils ne sont pas aussi occupés qu'alors; que les malades manquent à leur dévouement; que l'épidémie dont on s'est effrayé outre mesure leur laisse assez de loisirs pour discuter, disputer, rédiger des notes et des mémoires. Par cette raison nous sommes en ne peut mieux disposés à réclamer l'indulgence en leur faveur, et à leur pardonner leurs innombrables divagations.

Etouffées un peu sous un paquet de lettres et de paperasses consacrées au choléra, se trouvaient quelques communications scientifiques que j'indiquerai sommairement.

D'abord des observations de M. Blanchay sur les migrations des oiseaux dans la Sarthe; — un travail d'un ancien élève de l'école Polytechnique sur un nouveau système de pompe sans piston dans lequel on fait l'application de la force centrifuge et de la pression de l'air; — un mémoire de M. Hubert, relatif à la croissance du corps humain et à l'harmonie des formes; — différentes brochures de M. Bobert, sur l'acide plénique et ses applications; — des recherches de M. Couturier, sur la création des métaux; — différents travaux de M. Ramon de la Sagra, sur le choléra en 1833, et 18 statistique de la mortalité, résultat de l'apparition de ce fléau à la Havane; — un mémoire traitant du développement du système cérébral; un autre, sur le système nerveux des poissons; — un troisième de M. Trécul, ayant pour objet une question de physiologie végétale.

Dans les lettres qui se rapportaient au choléra, je ne vois guère à mentionner que celle de M. le professeur Baudrimont, qui donnait des renseignements intéressants au sujet des expériences qu'il a faites sur le sang et les déjections des cholériques. On y rencontre des observations qui peuvent avoir leur utilité.

Qu'on juge de l'importance des autres pas ces seuls faits: Un docteur propose d'enduire le malade de Colloidium!! M. Giordano, de Naples, envoie à l'Académie une masse de certificats, dans le goût de ceux que l'on imprime à la 4^e page des journaux, pour attester l'excellence de certains remèdes!! Celui-ci recommande la lecture de son histoire du choléra en 1855; celui-là, M. Pactano, de Bonn, l'emploi de l'hydrogène sulfure, etc.

En fait de lectures et de communications d'un caractère particulièrement scientifique, l'Académie a pu entendre M. Duméril, fils, qui lui a donné d'intéressants détails sur la reproduction des reptiles au Jardin des plantes. M. Dumas a parlé longuement d'un excellent travail de M. Kopp, sur la théorie de la préparation de la soude. Il est entré dans ces considérations assez étendues sur cette fabrication aujourd'hui si répandue, et qui intéresse à un si haut point l'industrie et le commerce.

Ses observations ont engagé M. Pelouze, à prendre la parole sur le même sujet, mais les deux savants ont conclu en accordant les plus sincères éloges à l'œuvre de M. Kopp, et en la recommandant à l'attention des chimistes et des industriels.

M. Crimaud de Caux, a déposé sur le bureau de l'Académie un mémoire in-4° dans lequel il a réuni les trois rapports lus précédemment sur le choléra de Marseille en septembre et octobre 1865. L'impression de ce travail avait été vivement demandée. Son auteur l'a fait précéder d'un avant-propos, et y a inséré quelques notes intéressantes. On y trouvera, entre autres, le discours textuel de M. Velpeau, en réponse à l'interpellation de M. Leverrier. Ce discours, qui a fait tant de bruit, a été sténographié par notre confrère du *Moniteur Universel*, M. Boillot, dont l'habileté et l'exactitude sont depuis longtemps connues et appréciées.

CH. D'ARGÈ.

Faits Divers.

La découverte d'une foule de secrets est due presque aussi souvent au hasard qu'aux recherches les plus infatigables. C'est ainsi qu'un remède prompt, assuré et des plus simples, a été trouvé et expérimenté avec un succès constant par le directeur de la Compagnie du Gaz de Paris, dans les cas de coqueluche, maladie douloureuse et quelquefois dangereuse. Voici comment eut lieu cette découverte; un ouvrier gazier garda auprès de lui son enfant, atteint de coqueluche, à côté d'un épurateur à gaz qu'il était chargé de renouveler. Ce petit enfant, après avoir passé quelques instants dans cette atmosphère chargée de vapeurs ammoniacales sulfhydratées, d'acide carbonique et de matières volatiles très-complexes résultant de la distillation de la houille, se trouva radicalement et presque instantanément guéri. Ce fait inspira au directeur la pensée d'essayer l'action que l'aspiration des gaz répandus dans l'atmosphère des épurateurs exercerait sur d'autres petits patients. Le succès répondit, dit-on, à ces vœux charitables; il répéta l'expérience sur des centaines d'enfants, et toujours avec le même bonheur, sans qu'il ait presque jamais été nécessaire de renouveler l'opération.

Entre poètes. — Un jour, Victor Hugo sortait de l'académie et s'en allait à l'assemblée nationale sur le quai Voltaire, il rencontra Béranger, avec sa bonne figure de patriarche épanoui. Béranger arrête Victor Hugo.

— D'où venez-vous comme cela et où allez-vous?

— Le lieu d'où je viens, répondit Victor Hugo, vous devriez y entrer, et le lieu où je vais, vous n'auriez jamais dû en sortir!

Echappatoire. — Dernièrement, le vicomte de G..., qui voulait employer un Allemand à la rédaction de son journal, demanda à ce dernier son opinion politique et obtint la réponse suivante:

« Je n'est pas d'opinion proprement dite. J'adhère à la France comme le Pays où je veux vivre, quoique ce ne soit pas ma Patrie. Cependant, dans le Siècle où nous vivons, il faut être Constitutionnel. En votant tout mon Temps à la Presse, je ne crains pas les Débats. Pour le reste, je ferai tout au Monde pour que notre Union, dure.

Un atelier de faux monnaieurs.

Nous trouvons dans le *Droit* les détails qui suivent sur la découverte d'un atelier de faux monnaieurs:

Depuis plusieurs mois, on remarquait dans la circulation, non-seulement à Paris, mais encore à Lyon, à Bordeaux et dans les principales villes de France, un grand nombre de pièces de 5 et 10 francs fausses. Elles étaient imitées avec une rare perfection, et ce n'était qu'avec une extrême attention qu'on pouvait les reconnaître à leur pesanteur spécifique un peu moindre que celle des pièces de bon à la loi, et à leur couleur tirant un peu plus sur le rouge.

Des plaintes réitérées étaient parvenues à l'autorité au sujet de ces émissions qui appartaient un certain trouble dans les transactions commerciales, et la police se livrait à d'actives investigations. Elles étaient restées sans résultat, lorsque avant hier, à huit heures du soir, un jeune homme présenta au sieur G... marchand fruitier rue Vintimille, une pièce de 10 francs en paiement d'un achat minime qu'il venait de faire.

Le sieur G... qui avait entendu parler des pièces fausses, examina sans affectation celle qu'on lui remettait et la trouva suspecte. Feignant de n'avoir pas dans son comptoir assez de petite monnaie pour rendre, il passa dans son arrière-boutique et envoya chercher des sergents de ville; sous différents prétextes il garda l'acheteur jusqu'à l'arrivée des agents. En les apercevant, cet individu chercha à fuir. On le rejoignit bientôt et on le conduisit devant le commissaire du quartier.

L'inculpé fut fouillé, et on trouva sur lui quantité de pièces fausses semblables à celle dont il voulait gratifier le fruitier. Pressé de questions il fit quelques aveux qui mirent sur la trace de ses complices, et à force de recherches on découvrit l'atelier de fabrication dans une maison isolée, à Paris-Batignolles. Grâce à des mesures habilement concertées, on surprit les faux monnaieurs au moment où ils se trouvaient tous réunis, au nombre de six. L'un d'eux, extrêmement habile, procédait à la fabrication des pièces avec un jeune homme qui lui servait d'aide. Les autres étaient spécialement employés à l'émission de la fausse monnaie. Tous ces individus faisaient grande chère et se montraient accompagnés de leurs maîtresses aux balcons des principaux théâtres, aux courses, etc.

On a trouvé des pièces fausses déposées en mille endroits, et jusque dans les boîtes des pendules. L'atelier était caché avec soin, et la porte en était dissimulée avec un art infini. On a fini cependant par découvrir le secret, et on a trouvé là tout le matériel propre à la fabrication de la fausse monnaie, des métaux, des réactifs, des coins, des flans, etc.

A la suite des constatations, tous ces objets ont été saisis, et l'on a conduit les inculpés à la préfecture.

Pour extrait: A. LAYTOU.

En présence de l'épidémie actuelle, qui est, du reste, dans une voie de décroissance, on ne saurait trop suivre, comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs contre les miasmes cholériques, les conseils du docteur J.-L.-I. Jalleix, médecin de l'hôpital de la cité de Paris. « Le séjour dans un lieu sec et bien aisé, des vêtements suffisamment chauds, un régime tonique sans être excitant. »

A ces précautions, il est utile d'en joindre d'autres. On recommande donc de prendre, après chaque repas, une tasse d'infusion de menthe, milisse et d'amica, qu'on fera suivre d'un verre de la Liqueur des Moines Bénédicins de l'Abbaye de Fécamp, dans la composition de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la guérison de cette terrible maladie.

Docteur PEQUEUR, de la faculté de médecine de Montpellier.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dysspepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glai-

Des, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60 000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et C^{ie}, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Bibliographie.

M. Adolphe Joanne vient de terminer le second volume, si impatientement attendu, de son *Itinéraire général de la France* (1). Ce volume (la 2^e partie du réseau du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée), comprend la description détaillée de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Dauphiné, du Languedoc, du Lyonnais, de la Provence, de la Corse, du Comtat et des Alpes-Maritimes; plus de 4000 localités figurent dans les 4800 colonnes dont il se compose. Du reste, pour donner une juste idée de l'importance et de l'intérêt de ce volume, nous ne pouvons mieux faire que de citer le passage suivant extrait de la préface:

« Les régions décrites dans ce nouveau volume sont, sans aucun doute, les plus intéressantes, non-seulement de la France, mais de l'Europe entière, la Suisse toujours exceptée. Elles offrent réunies les beautés les plus grandioses, les plus attractives, les plus différentes, les plus variées de la nature: les montagnes et la mer. On trouve, sur la même étendue de territoire, une plus grande diversité d'altitudes, de climats, de terrains, de paysages, de cultures, de mœurs, de coutumes, de monuments, même de population! Du Puy-de-Dôme et du Pic de Sancy aux rivages de Cannes et de Menton, des sommets de Belledonne, du Viso et du Pelvoux, aux plages d'Aigues-Mortes et de Cette, des hauteurs presque inaccessibles où la neige et la glace régneront en souveraines même pendant les plus fortes chaleurs de l'été, vous pouvez

descendre brusquement, ou par une succession graduée des plateaux et de vallées, aux bords enchantés de cette Méditerranée qui, nulle part ailleurs, ne se montre plus belle, plus bleue, plus pittoresque, que de Toulon à la nouvelle frontière de France, et qu'ombrent des forêts parfumées d'oliviers, d'orangers, de grenadiers, de citronniers.

Quel musée plus complet peut-on visiter, en d'autres pays, de monuments de tous les âges et de tous les styles, arènes, théâtres, temples, tombeaux, aqueducs de l'antiquité romaine, églises des temps primitifs, du moyen-âge ou des temps modernes, châteaux de la féodalité ou du dix-neuvième siècle, usines, manufactures, ports, docks, Nîmes, Arles, Avignon, Saint-Remy, Aigues-Mortes, Saint-Gilles, les îles de Lérins, Polignac, les Baux, Grignan, le Puy, Clermont, Saint-Etienne, Grenoble, Die, Toulon, Marseille, etc.? Quelle collection plus désirable, plus renommée, d'eaux minérales pour toutes les souffrances humaines: Vichy, le Mont-Dore, Royat, Saint-Nectaire, Allevard, Uriage, Château-neuf, Chateauguyon, Gréoux, Balaruc? Le géologue n'a-t-il pas enfin autant de découvertes à faire que le minéralogiste dans le Dauphiné, le Vivarais, le Velay, les Alpes-Maritimes? Les albums des peintres paysagistes ne peuvent-ils pas s'y garnir plus vite encore que les herbiers des botanistes? »

Ce beau et intéressant volume, digne à tous les égards de la collection dont il fait partie, contient 42 cartes, 41 plans de villes et le panorama des montagnes de l'Isère vue de Grenoble.

(1) Hachette, in-16. — 11 fr. 50.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Par acte passé devant le maire de Bédier, le sieur Vaysse (Jean), cultivateur, a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun n° 54, divers immeubles, moyennant la somme de 4,082, 50 c.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* n° 89).

Étude de Maurice TOURRIOL, huissier à Gourdon.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit de Maurice Tourriol, huissier à Gourdon, du 11 octobre 1865, il a été notifié à M. le Procureur impérial de Gourdon, copie d'un acte fait au greffe le 4 octobre, constatant le dépôt de la copie d'un contrat passé devant M^e Célières, notaire à Labastide, le 7 août dernier, par lequel Antoine Mézes, et Antoinette Cassan son épouse, de Beaumat, ont vendu au prix de 6,000 fr., à M. Bernard Dardennes, d'un pré et de ses dépendances, situé sur la commune de Beaumat.

Étude de M^e DAMBERT, avoué à Gourdon.

Extrait d'une demande en séparation de biens.

Il résulte d'un exploit de Tourriol fils, huissier à Gourdon, du 8 novembre courant, que la dame Anne Malbec, a formé contre Antoine Escudé, son mari, une demande en séparation de biens.

MÊME ÉTUDE.

Extrait d'une demande en séparation de biens

Il résulte d'un exploit de Ayroles, huissier à Gourdon, du 4 novembre courant, que la dame Émilie Passafond, a formé contre Jean Fontalbes, son mari, une demande en séparation de biens.

(Extrait du *Gourdonnais* du 9 nov. 1865)

BULLETIN FINANCIER.

9 novembre		Hausse.	Baisse.
au comptant :	Dernier cours.		
3 pour 100	68 40	»	»
4 1/2 pour 100	96 50	»	50
10 novembre			
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	68 50	»	40
4 1/2 pour 100	96 80	»	30
11 novembre 1865			
au comptant :			
3 pour 100	68 50	»	»
4 1/2 pour 100	96 40	»	»

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cremps.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 64, de Cahors à Caylus, partie comprise sur le territoire de la commune de Cremps.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cremps donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le ch. vicinal, d'intérêt commun n° 64, de Cahors à Caylus, partie comprise sur le territoire de la commune de Cremps présenté par Monsieur l'agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera déposé, le quatorze novembre, au secrétariat de la mairie de Cremps, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du quinze au vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-cinq, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Cremps, le 14 novembre mil huit cent soixante-cinq.

Le Maire,
Signé : COMBARIEU.

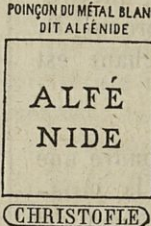
Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1^{er} décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES, à PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).
Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, LA RÉGULARITÉ DU TITRE de l'argenture, et la GARANTIE des produits par nos MARQUES DE FABRIQUE. — Le succès obtenu n'a fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de BONS PRODUITS, AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait

journellement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre dans une forme carrée un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. Notre représentant est à Cahors, MM. Mandelli Frères. CHRISTOFLE ET C^{ie}



A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncontier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. **Prix modérés.**

HERNIÉS GUERISON RADICALE

par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

AVIS

Un professeur habitué à préparer des jeunes gens pour les Ecoles Impériales Vétérinaires, les Postes, des Contributions indirectes, etc. — demande à donner des répétitions. S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserives en verre cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabrications de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Loupes et Jumelles de spectacle. Longues, Pince-nez, Façon Amiin, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Épreuvettes, Peseliquiers en tout genre, Boîtes de mathématiques, Grammoms, Décamètres, Équerres, Niveaux-d'eau et à bulle, d'air, d'Alc. Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibeciers et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS

Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot)

prévient ses Clients, propriétaires et amateurs, qu'il a de disponible, un grand et bel assortiment d'arbres fruitiers, d'agrément et d'ornements; plantes de serre et de pleine terre; plants pour haies, clôtures, et pour boisés; arbres et arbustes à fleurs. Graines potagères, fourragères et de fleurs; le tout 1^{er} choix et à de très-bonnes conditions. Il se charge, comme par le passé, de toute sorte de tracés et de plantations. Il a à la disposition de ses Clients, un tailleur d'arbres, professant les nouveaux systèmes et déjà avantageusement connu dans le pays, (Il sera expédié franco des catalogues à ceux qui en feront la demande.

BAUME SABATIÉ ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciatices et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

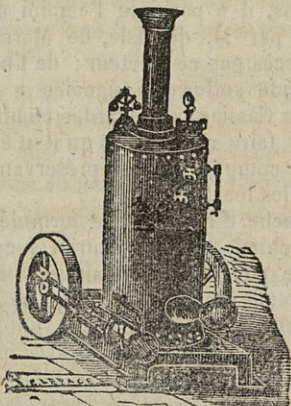
— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

PETITE MACHINE A VAPEUR INEXPLOSIBLE CHAUDIÈRE SANS TUBES NI BOUILLEURS.

Ce moteur résout le problème si longtemps cherché de la force économique à domicile et à la portée de tous.

Il fonctionne déjà dans toutes les industries: Imprimeries, Chocolateries, Moulins, Briqueteries, Fermes, etc., etc. On l'emploie aussi dans les châteaux pour élever les eaux d'arrosage.



Cette machine ne demande pas de frais d'installation.

On peut y brûler toute espèce de combustible.

Elle peut être conduite par tout le monde.

Elle est d'une grande simplicité et d'une solidité à toute épreuve.

Son entretien est nul.

Nous livrons franco à domicile et nous garantissons.

PRIX DU MOTEUR INEXPLOSIBLE

Modèle N° 1, force 1 cheval.....	1,900 fr.
Modèle N° 2, force 2 chevaux.....	2,600 fr.
Modèle N° 3, force 3 chevaux.....	3,500 fr.
Modèle N° 4, force 4 chevaux.....	4,000 fr.
Modèle N° 5, force 5 chevaux.....	4,500 fr.
Modèle N° 6, force 6 chevaux.....	5,000 fr.

Rendu et monté à domicile dans toute la France.

H. MARINONI et CHAUDRÉ, constructeurs, 67, rue de Vaugivard, Paris.

MAISON GREIL HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHOSPHO-GUANO

Gallet, Lefebvre, et C^{ie} à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM. Th. Cabanès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES:

Cahors, Vinel; Figeac, Puel; Gourdon, Cabanès; Souillac, Plancassagne.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le propriétaire-gérant, A. LATOUC.